

1 2 3 7 / 2 1 SG

Paris, le 28 OCT. 2021

Monsieur le député, *cher Jean-Marc*

Les différents déconfinements ont révélé avec une acuité toute particulière les conséquences néfastes sur la santé liée à la sédentarité. Cette situation appelle une accélération du virage préventif engagé par le Gouvernement depuis le début du quinquennat. A cet effet, il s'est engagé en portant différents programmes : le quatrième Plan national nutrition santé, la feuille de route « prise en charge de l'obésité », la stratégie « vieillir en bonne santé » et la stratégie nationale sports santé.

Dans le même temps, le Gouvernement a initié un Plan vélo ambitieux, salué par l'ensemble des acteurs et en cours de mise en œuvre. Il a notamment déjà permis de sécuriser 30 % de pistes cyclables supplémentaires et a été complété par des mesures inédites post-confinement ayant conduit à la remise en service de 2 millions de vélos et au lancement d'un programme de formation des jeunes « Génération Vélo » pour renforcer l'usage des mobilités douces.

Ces dispositifs concourent à réduire les conséquences néfastes de la sédentarité, face à une situation toujours plus alarmante. Les professionnels de santé constatent sur le terrain ce que les statistiques manifestent sans ambiguïté :

- 54 % des hommes et 44 % des femmes de 18 à 74 ans et 17% des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids et la crise sanitaire a révélé de manière tangible que les patients présentant du surpoids ou de l'obésité étaient davantage exposés au risque de développer une forme grave de la covid-19 ;
- les jeunes générations sont particulièrement touchées : depuis 40 ans, les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25 % de leur capacité physique ; 49 % des 11-17 ans présentent un risque sanitaire très élevé avec plus de 4h30 d'écran et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour.

.../...

Monsieur Jean-Marc ZULESI
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Indissociables de la perte d'autonomie, les chutes et l'isolement sont également des phénomènes qui exigent de l'anticipation et des réponses fortes, au premier rang desquelles une mobilité active, quotidienne, sécurisée et autonome.

Les chutes sont à l'origine de 12 000 décès chaque année en France et représentent un coût estimé à 2 milliards d'euros. 40 % des personnes âgées hospitalisées après une chute ne peuvent pas retourner à domicile et doivent être accueillies en établissement.

L'isolement frappe quant à lui 1 personne âgée sur 3 et 300 000 Français de plus de 60 ans sont en situation de « mort sociale ». La marche et le vélo, indépendamment de leurs bienfaits sur la santé, favorisent les rencontres et maintiennent chacun dans la dignité du mouvement.

Levier de lutte contre la sédentarité, contre les chutes et contre l'isolement, les mobilités actives (marche et vélo) permettent de « faire du sport sans s'en rendre compte » et représentent en cela un outil quotidien de prévention, au service des Français et de notre système de santé. Ils présentent un intérêt majeur pour accompagner le vieillissement par le renforcement musculaire, la diminution de comorbidités éventuelles et garantir l'autonomie de déplacement, outil essentiel pour le maintien d'une vie en société.

Au regard de l'ensemble de ces constats, il vous est demandé de produire une feuille de route opérationnelle consacrée aux mobilités actives en vue de renforcer spécifiquement la lutte contre la perte d'autonomie. Votre travail devra comporter deux axes de développement :

- le premier axe vise à évaluer les mobilités actives comme outils de prévention de la perte d'autonomie. Il s'agira ici d'établir une étude prospective de l'importance de ces modalités de mobilité pour prévenir, dans le domaine de la santé, la perte d'autonomie ;
- le second axe vise à définir les perspectives de développement des mobilités actives auprès d'un public qui n'y a pas nécessairement eu recours à tout ou partie de sa vie. Vous tiendrez compte des différences territoriales en matière de « cyclabilité » et de « marchabilité », et proposerez des actions concrètes destinées à faciliter la pratique de la marche et du vélo par les publics en perte d'autonomie, en lien avec les professionnels de la santé, du sport-santé et de la prévention.

Pour mener à bien cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services des administrations compétentes (direction générale de la santé, délégation ministérielle à l'accessibilité, la direction générale de la cohésion sociale, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, direction générale des infrastructures, des transports et de la mer).

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, M. Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé, M. Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, Mme Roxana MARACINEANU, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, Mme Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, et Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vos préconisations sont attendues pour la fin du mois de février 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et de toute mon amitié



Jean CASTEX